Dossier d'Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement

Installation temporaire

RESUME NON TECHNIQUE
ETUDE D'IMPACT

RESUME NON TECHNIQUE
DE L'ETUDE D'IMPACT

L'installation prévue concerne un poste mobile de fabrication d'enrobés (mélange de granulats et de bitume).

L'installation projetée permettra principalement la fabrication des matériaux routiers qui seront mis en œuvre pour le compte de collectivités publiques dans le cadre de marchés publics d'entretien et de réparation du réseau routiers.

La quantité globale d'enrobés à produire est de 15 000 tonnes, pour une quantité journalière moyenne de 700 tonnes à réaliser entre le 15 février 2017 et le 15 août 2017.

Le site d'implantation a été choisi à proximité du chantier. Cela permet une réduction des coûts de transport, mais réduit aussi l'impact lié au trafic. Son accès se fait facilement grâce aux infrastructures existantes.

Cette installation comprend :

- une zone de stockage de granulats et de fraisâts de différentes dimensions
- une zone de stockage de bitumes et de fuel pour le fonctionnement de la centrale
- la centrale de fabrication proprement dite.

Le poste est constitué principalement de:

- plusieurs trémies servant à doser les différents granulats (sables et gravillons), d'une chaufferie permettant le maintien en température du bitume (-140 °C), pour qu'il soit liquide,
- d'un "tube sécheur" qui permet de chauffer les granulats à la même température que le bitume,
- un malaxeur qui assure le mélange granulats/bitumes,
- de divers accessoires pour le fonctionnement (automatismes, systèmes de protection, de dépoussiérage, ...)

Les différents impacts étudiés sont:

1. Impact sur l'eau

Aucune consommation d'eau n'est nécessaire au fonctionnement d'un poste d'enrobage.
Les stockages de produits liquides sont placés dans des cuvettes de rétention.

2. Impact sur l'air

Les risques de nuisances sont:

• les émissions de poussières :

- à la sortie du tube sécheur
- au niveau des stockages
- liés à la circulation

• les émissions de dioxyde de soufre

Les stockages et les pistes seront arrosés en période sèche.

Les poussières sont principalement émises au niveau du tube sécheur par les granulats qui perdent leurs éléments fins ; ces éléments sont récupérés par un système de dépoussiérage (filtre) et réinjectés dans les enrobés; à la sortie de la cheminée, le rejet de poussière est inférieur à 50 mg/Nm^3 (limite prévue par les normes = 100 mg/Nm^3).

Le soufre provient du brûleur à fuel servant à réchauffer les granulats. Les fuels classiques contenant 2 % de soufre, nous avons choisi un fuel à très basse teneur en soufre inférieure à 1 %).

3. Niveau acoustique

Compte tenu du site choisi pour l'implantation du poste d'enrobage, en bordure de route départementale à fort trafic et pour une durée limitée, l'impact sonore pour le voisinage sera faible.

Le site est bordé par une route départementale RD11.

Il sera légèrement perceptible par les zones d'habitations les plus proches qui sont à environ 360 mètres.

4. Impact visuel

Le terrain étudié est situé sur un parking poids-lourds d'une société faisant du transport et du stockage. Le site est peu perceptible par les zones d'habitations.

L’accord du voisin immédiat du site a été obtenu.

5. Impact sur le patrimoine naturel

La commune de LONGNES n’est pas concernée par une zone de type NATURA 2000.

La commune de LONGNES est concernée par une zone naturelle type ZNIEFF et une autre zone naturelle type ZNIEFF se trouve sur la commune de DAMMARTIN SUR SERVE.

Le projet n’aura pas d’incidence sur les 2 ZNIEFF les plus proches.

Compte tenu de sa situation dans une zone réservée à l'implantation d'activités mixtes, le projet n'aura aucun impact sur le patrimoine naturel.